

## **Assemblée bourgeoisiale du 27 mars 2023**

L'assemblée bourgeoisiale a été convoquée, conformément à l'article 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004, par affichage au pilier public ainsi que par la distribution du fascicule des comptes 2022 et du budget 2023, pour le lundi 27 mars 2023 à 20 h, à la salle de la Cible. L'ordre du jour est le suivant :

- I. Lecture des comptes 2022**
- II. Rapport de l'organe de révision**
- III. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision  
(LCo, art. 17, al. 1, lettre b)**
- IV. Présentation du plan financier 2023-2026**
- V. Budget 2023 : présentation et adoption**
- VI. Agrégations bourgeoisiales**
- VII. Divers**
- VIII. Marende**

M. le président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents, et tout particulièrement à celles et ceux qui assistent pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'assemblée bourgeoisiale. Il relève avec plaisir la présence des anciennes autorités bourgeoisiales et communales, les autorités cantonales et communales, les procureurs, les syndics et les membres de la commission bourgeoisiale.

Il excuse les frères bourgeois, ancien conseiller bourgeoisial, François Bétrisey, Alain Balet, Grand Procureur et Claudy Delalay, Procureur ainsi que quelques sœurs et frères bourgeois qui ont eu la gentillesse de nous informer de leur absence.

Le frère bourgeois Raphaël Studer est nommé scrutateur.

M. le président rappelle les prescriptions pour les droits de vote au niveau bourgeoisial.

### **I. Lecture des comptes 2022**

M. le président se réfère au message introductif qui figure dans le fascicule de convocation et relate la situation financière de notre Bourgeoisie. La parole est donnée au secrétaire pour la lecture des comptes.

Les résultats suivants sont enregistrés :

|                                                 |   |     |            |
|-------------------------------------------------|---|-----|------------|
| <i>Total des charges (avant amortissements)</i> | : | CHF | 115'351.40 |
| <i>Total des revenus</i>                        | : | CHF | 155'301.65 |
| <i>Marge d'autofinancement</i>                  | : | CHF | 39'950.25  |
| <i>./. Amortissements comptables</i>            | : | CHF | 3'500.00   |
| <i>Excédent de revenu</i>                       | : | CHF | 36'450.25  |

- Il est à noter que les frais d'assemblées et sorties s'élèvent à CHF 7'808.05, soit 56% de plus qu'en 2021 en raison de l'organisation de la sortie des Bourgeois en 2022. Un amortissement de 10% de l'investissement net pour le captage d'eau potable de Tracuit a été réalisé, soit CHF 3'500.-. A noter que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2, il n'est plus possible d'effectuer des amortissements complémentaires.
- Au niveau des produits, les fermages de terrains pour CHF 25'552.- et les redevances diverses pour CHF 83'737.15 permettent à notre Bourgeoisie d'encaisser des montants intéressants, principalement par l'exploitation de la place de dépôt et de tri de matériaux pierreux et terreux ainsi que par le contrat de la Télécabine de Vercorin SA.

Dans les investissements :

- Le solde des travaux pour les pâturages boisés à Tracuit a été comptabilisé pour CHF 12'945.10 et une provision de CHF 21'496.20 est constituée pour les derniers travaux à effectuer en 2023.
- Pour le captage d'eau potable à Tracuit, des montants de CHF 307'931.35 pour les travaux et de CHF 280'000.- pour le subventionnement attendu sont provisionnés.

Au bilan, la fortune de la Bourgeoisie s'élève à CHF 363'547.47 au 31 décembre 2022, en augmentation de CHF 36'450.25 par rapport à l'exercice précédent.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour des compléments d'information et comme elle n'est pas demandée, le point -2- de l'ordre du jour est débattu.

## **II. Rapport de l'organe de révision**

Il est donné connaissance du rapport de la fiduciaire Fidag, organe de vérification des comptes de notre Bourgeoisie.

## **III. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)**

Ces comptes et le rapport de l'organe de révision sont soumis à l'assemblée et acceptés à l'unanimité par mains levées.

## **IV. Présentation du plan financier 2023-2026**

Ce plan financier reflète les budgets classiques avec les fluctuations dues à la sortie des Bourgeois tous les 2 ans. Il intègre toutefois une baisse dans les recettes de CHF 25'000.- dès 2024 car le contrat de la place de tri, arrivé à échéance à la fin 2022, est en renouvellement tacite annuel et pourrait donc être renégocié à la baisse.

A ce jour, il n'est pas possible de prévoir l'influence d'autres facteurs de dépenses ou de rentrées et quand bien même il ne doit pas à être voté, la parole est donnée à l'assemblée mais comme elle n'est pas demandée, le point -V- est débattu.

## **V. Budget 2023 : présentation et adoption**

A la lecture du présent budget, M. le président explique les principales différences.

Les charges sont en diminution de CHF 34'760.– par rapport au budget 2022, soit CHF 60'850.–, principalement en raison de la diminution des frais de culture (réfection des vignes) par rapport à l'exercice 2022.

Il n'y a aucun investissement particulier à relever car les travaux de rénovation du captage d'eau potable et sur les pâturages boisés à Tracuit sont en cours et, par conséquent, déjà provisionnés sur l'exercice 2022.

Avec un total des charges avant amortissement de CHF 57'700.– et des produits s'élevant à CHF 128'550.–, une marge d'autofinancement de CHF 70'850.– est ainsi générée, à laquelle il y aura lieu de déduire un amortissement de CHF 3'150.–. Un excédent de revenu de CHF 67'700.– est ainsi prévu à l'occasion de ce budget.

La parole n'étant pas demandée, ledit budget est accepté à l'unanimité par mains levées.

## **VI. Agrégations bourgeoises**

L'assemblée prend connaissance de la demande de M. Patrick Pannatier, originaire de Vernamiège et Nax, habitant notre commune depuis une vingtaine d'années. La demande M. Pannatier d'acquérir la bourgeoisie pour lui, ainsi que pour ses deux enfants Martine âgée de 14 ans et Maxime âgé de 16 ans a été examinée et préavisée favorablement par le Conseil bourgeoisial. Selon le règlement en vigueur, la taxe d'agrégation est fixée à CHF 4'500.–.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions et c'est à l'unanimité par mains levées que M. Patrick Pannatier et ses deux enfants Martine et Maxime sont acceptés dans notre Bourgeoisie au tarif proposé.

M. le président remercie l'assemblée et souhaite à M. Pannatier et à ses enfants la bienvenue dans la famille bourgeoise de Saint-Léonard.

## **VII. Divers**

### **Procès-verbal**

M. le président informe l'assemblée qu'il n'y aura dorénavant plus de lecture du procès-verbal en fin d'assemblée, mais que celui-ci sera transmis lors de la prochaine convocation à l'assemblée bourgeoise sous forme de procès-verbal décisionnel et qu'il sera soumis à validation en début de séance.

### **Statistiques**

674 bourgeois étaient établis sur Saint-Léonard le 31 décembre 2022, dont 350 sœurs bourgeoises (-10) et 324 (+2) frères bourgeois.

La parole est donnée à l'assemblée pour des compléments d'information et comme elle n'est pas demandée, M. le président remercie ses collègues du Conseil, la commission bourgeoise, les procureurs, le syndic, les alpants ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour la Bourgeoisie.

Il transmet la sympathie du Conseil bourgeoisial aux familles éprouvées par le deuil ou la maladie et invite le président de la commission bourgeoisiale Philippe Bitz à réciter la prière pour les défuntés et les défunts disparus durant l'année écoulée.

**VIII. Marende**

*Saint-Léonard, le 27 mars 2023*

**ADMINISTRATION BOURGEOIALE**

**Le président :**

**Nicolas Pralong**

**Le secrétaire :**

**Florian Gillioz**